

ASBL Les Bourgeois

Siège social :

Boulevard Fulgence Masson, n°4

7000 MONS

Tél. : 065/31.70.38

Fax : 065/31.30.52

Rapport annuel d'activités **Année 2009**

S.A.I.E. LES BOURGEONS

Boulevard Fulgence Masson, n°4

7000 MONS

Tél. : 065/31.70.38

Fax. : 065/31.30.52

S.A.A.E BETHLEEM

rue des Bonniers , n°25

7340 COLFONTAINE

Tél. : 065/66.76.24

Fax. : 065/66.76.23

Table des matières

Présentation des services :

I. Présentation du SAIE :

- 1) Capacité de prise en charge
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Objectifs
- 4) Types d'accompagnement
- 5) Horaires

II. Organisation du travail :

- 1) Répartition du temps de travail
- 2) Conseil pédagogique
- 3) Formations - Supervisions
- 4) Travail en réseau

III. SAIE : Bilan pédagogique chiffré pour l'année 2009

- 1) Les prises en charge
- 2) Les demandes d'admission
- 3) Types de prise en charge
- 4) Occupation mensuelle

IV. Perspectives et changements 2010

I. Présentation du SAAE :

- 1) Capacité de prise en charge
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Objectifs
- 4) Types d'accompagnement
- 5) Horaires

II. Organisation du travail :

- 1) Répartition du temps de travail
- 2) Conseil pédagogique
- 3) Formations - Supervisions
- 4) Travail en réseau

III. SAAE : Bilan pédagogique chiffré pour l'année 2009

- 1) Les prises en charge
- 2) Les demandes d'admission
- 3) Types de prise en charge
- 4) Catégorie d'âge de la population
- 5) Répartition par sexe
- 6) Occupation mensuelle
- 7) Fin de prise en charge

IV. Perspectives et changements 2010

- 1) Composition et mouvement dans l'équipe
- 2) Formations
- 3) Travaux

« Oser, c'est perdre pied momentanément,
Ne pas oser, c'est se perdre soi-même »
Soren KIERKEGAARD (1815-1855)

Rapport annuel d'activités **Année 2009**

Présentation des services :

L'A.S.BL Les Bourgeons est constituée de deux services. **Le S.A.I.E. Les Bourgeons** (Service d'Aide et d'Intervention Educative) situé au Boulevard Fulgence Masson, n°4 à 7000 Mons. Et **le S.A.A.E. Bethléem** (Service d'Accueil et d'Aide Educative), situé à la rue des Bonniers, n°25 à 7340 Pâturages.

Le siège social de l'A.S.B.L. « Les Bourgeons » se trouve au Boulevard Fulgence Masson, n°4 à 7000 Mons.

I. Présentation du S.A.I.E., Les Bourgeons

Notre service est mandaté par trois instances:

- Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse (S.A.J.)
- Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse (S.P.J.)
- Le Tribunal de l'Aide à la Jeunesse (Tribunal de la Jeunesse).

1) Capacité de prises en charge :

Nous travaillons avec 22 situations, filles et garçons âgés de 3 à 18 ans. Les suivis en logement autonome se mettent en œuvre dès 16 ans.

Au niveau des chiffres, rappelons qu'une situation peut couvrir la prise en charge d'une fratrie de trois enfants maximum dans une famille.

De plus, nous pouvons prendre en charge 3 situations post-ippj. Ceci représente la prise en charge de 3 jeunes.

2) Composition de l'équipe :

Le service se compose en 2009 de 9 équivalents temps plein. La formation des membres de l'équipe est variée (éducateurs, assistantes sociales, psychologue), ceci afin d'avoir une lecture multiaxiale des situations et ainsi permettre une intervention pédagogique plus vaste.

Mouvement du personnel :

Ecartement de Jessica CASERA en avril 2009 et remplacement par Sophie HEYSE (temps partiel) et Deborah MEOLA (temps partiel).

Départ de Laurie MERTENS en septembre 2009 qui sera remplacée par Nathalie DELANNOY.

3) Objectifs :

Nous souhaitons permettre aux jeunes et leurs familles de s'interroger sur les difficultés qu'ils rencontrent. Par cet accompagnement, nous renforçons le jeune et sa famille dans leurs compétences et leurs capacités d'entreprendre. Nous voulons les aider à utiliser les ressources de leur propre réseau.

4) Types d'accompagnement :

Le service propose, d'une part, une aide éducative en logement autonome et, d'autre part, une aide éducative dans le milieu familial de vie.

L'accompagnement éducatif et psychosocial se met en œuvre au travers de différents outils :

- Suivis individualisés par deux intervenants (un titulaire et un co-intervenant) au travers d'une écoute et d'un accompagnement du jeune et de la famille dans la vie quotidienne ainsi que par la mise en place du travail en réseau.
- Une pédagogie par objectifs. Le projet est négocié en concordance avec le mandat. Il inclut les objectifs du jeune et le travail avec la famille ainsi qu'une évaluation continue, notamment à l'aide du PEI (Projet éducatif individuel).
- Le travail avec le système familial en s'inspirant de l'approche systémique et en pratiquant la co-intervention dans les situations.

5) Horaires :

Le service est joignable 24h/24 et 7 jours sur 7. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, une permanence est assurée de 9 à 17 heures. Un service de « garde » est utilisable pour les urgences.

II. Organisation du travail :

1) Répartition du temps de travail :

L'essentiel des temps de travail est consacré aux suivis des familles et/ou des jeunes pour lesquels nous sommes mandatés. L'essentiel de notre activité s'organise autour des rencontres des bénéficiaires, de leur réseau, des mandants, et des autres acteurs de terrain.

Le travail se fait en collaboration avec les services d'aide à la jeunesse, les services de protection judiciaire et le tribunal de la jeunesse de Mons.

Nous avons travaillé avec les IPPJs ainsi qu'avec les services API (accompagnement post institutionnel) en double mandat dans le cadre de suivis dits « post-IPPJ ».

De même, nous sommes parfois amenés à travailler avec les parents de jeunes qui adhèrent à des projets de rupture (Maroc, Bénin, randonnées,...) dans le cadre d'un double mandat. Et ce de manière consécutive à une première intervention du service. Ceci afin de permettre une continuité de la réflexion chez les parents et préparer le retour du jeune au sein de sa famille.

La réunion d'équipe hebdomadaire se veut le lieu d'échanges, d'analyses, et permet également de déterminer les axes de travail et d'exploration des situations ainsi que de rythmer le travail dans les suivis.

Les déplacements ainsi que les tâches administratives occupent une part non négligeable du temps de travail. Notamment la rédaction des rapports qui nécessite un travail quasi hebdomadaire de rédaction.

2) Conseil pédagogique :

Le conseil pédagogique a été organisé en séance plénière dans le courant du mois de janvier. Sa préparation a fait l'objet d'une concertation entre la direction et des membres du personnel.

Afin de mettre en place ce conseil, il ne nous a pas paru nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs.

Le contenu :

- Mise en œuvre du projet pédagogique
- Application du code de déontologie

Réflexion à partir des lectures de l'article 6 du code de déontologie.

Article 6 : «Les intervenants ont l'obligation, dans les limites du mandat de l'utilisateur du respect de la loi et du secret professionnel, de travailler en collaboration avec toute personne ou service appelés à traiter une même situation.

La collaboration entre les services d'aide à la jeunesse suppose une connaissance mutuelle des services, de leurs objectifs, de leur cadre réglementaire, de leurs compétences et spécificités ainsi que des personnes travaillant dans ces services.

Les intervenants sont dès lors tenus de développer cette connaissance par des contacts nécessaires en vue de favoriser la collaboration entre services.

La collaboration entre les services suppose la délimitation et le respect du rôle et des compétences de chacun des acteurs, ainsi qu'un échange d'informations. Cet échange doit s'effectuer avec la collaboration des personnes concernées, le jeune et sa famille demeurant au centre de l'action.

Les intervenants adoptent une attitude claire par rapport à la situation et aux autres intervenants. Ils ont le devoir de s'informer des actions déjà entreprises et de respecter les choix opérés par les intervenants précédents sans être nécessairement liés par ces choix pour l'avenir.

La collaboration entre les services et les intervenants doit permettre la recherche de la solution la plus efficace, la plus simple, et la plus proche des personnes concernées.

La collaboration suppose aussi le respect du lien privilégié qu'un bénéficiaire d'aide a établi avec un service ou auquel il fait confiance. »

Le conseil pédagogique doit servir de trame à l'élaboration du rapport annuel d'activité au niveau des chiffres, des formations, des projets et de la communication de nos activités à l'extérieur. Le conseil pédagogique peut être vu comme la photographie de ce qu'ont fait nos deux services en un an. Il est également un organe de concertation des équipes.

3) Formations - Supervisions :

Une partie du temps de travail est aussi consacrée à la participation à des supervisions, formations, conférences, colloques ou ateliers de travail.

Ceux-ci sont choisis en fonction des besoins de l'équipe et répondent à des attentes individuelles et/ou collectives. Ils cherchent à développer les compétences et la culture commune de l'équipe. Voire à explorer de nouvelles techniques d'intervention.

Cette année, peu de formations ont été suivies en comparaison à l'année précédente. 72 heures y ont été consacrées par l'ensemble de l'équipe éducative.

La majorité des formations se sont faites hors institution, par des personnes extérieures. Les thèmes en sont variés :

- Délinquance sexuelle
- Adolescence et passage à l'acte (AWIPH)

Au sein de l'institution :

- Cycle de supervisions qui a repris en septembre 2009 avec Van Hemelrijck Jean.

Plusieurs membres de l'équipe participent à des défenses de mémoire comme lecteurs à l'Issha en juin 2009.

Cette année a vu se développer la participation aux concertations Barreau-Jeunesse qui a pour objectif de favoriser le travail des équipes de l'aide à la jeunesse et des avocats. L'idée étant de partager les pratiques afin de favoriser la collaboration.

Toujours une participation au « Groupe Recherche Autonomie ». Le GRA continue son travail avec une perspective de publication de son support en ligne qui pourrait ainsi faire l'objet d'une mise à jour plus rapide et moins coûteuse.

Le directeur participe au comité d'attribution du fond précaution qui attribue à des jeunes des fonds constituant des cautions locatives.

4) Travail en réseau :

Le travail de réseau permet d'apporter ou de proposer des pistes de soutien, de solutionnement ou de réflexion pour les jeunes et leur famille avec la collaboration d'autres acteurs du terrain.

Ce travail nous conduit à collaborer avec différents acteurs du terrain dont les activités croisent les nôtres avec comme dénominateur commun la famille et/ou le jeune.

Le travail de réseau consiste souvent à comprendre le regard porté par d'autres intervenants en fonction de leur expertise. Il nous appartient d'intégrer et de partager les différents regards que supportent la famille et le jeune. Ainsi, le travail de réseau va dans le sens d'une cohérence du travail socio-éducatif.

Il permet d'éviter la multiplication d'intervenants qui ne servirait qu'à rassurer les mandants et de coordonner l'intervention des services. Ce travail nécessite une régulation des échanges d'informations.

Les différents intervenants que nous croisons:

- Au niveau **scolaire**: écoles, PMS,...;
- Au niveau de consultation **juridique**: le service Droit des jeunes, les avocats des jeunes;
- Au niveau **socio-économique**: CPAS, restos du coeur, médiateurs de dette, guidance budgétaire;
- Au niveau de prises en charge **spécialisées**: AWIPH, psychothérapeutes, pédopsychiatres, hôpitaux, SOS enfants,...;
- Ainsi que les **IPPJ** dans le cadre de nos suivis post-ippj...

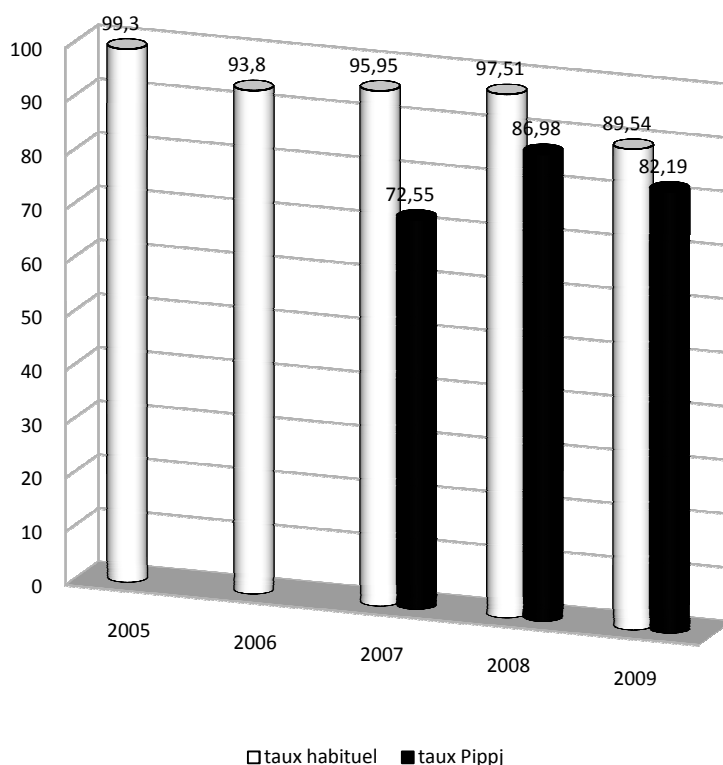
III. S.A.I.E. : Bilan pédagogique chiffré pour l'année 2009

1) Les prises en charge

Pour information :

- le **taux global** d'occupation est de **88.66 %** (22 places + 3 places post-IPPJ, soit 25 situations) contre 96,25% en 2008.
- **82,19 %** taux de prise en charge des situations **post-ippj**. La demande de prise en charge des IPPJ est fluctuante (année passée 86.98%).
- **89, 54 %** taux de prise en charge des **22 situations** (93,80 % en 2006 ; 87,66 % en 2007 ; 97,51% en 2008), chute au regard de l'année passée. La seule explication réside dans la difficulté à obtenir un temps réduit entre l'acceptation de la demande et l'officialisation chez le mandant.

Evolution du taux d'occupation:



Le temps entre l'acceptation d'une demande lorsqu'une place se libère et le rendez-vous d'officialisation s'est considérablement allongé, allant parfois jusqu'à 7 semaines de délai (la charge des agendas des mandants semble la cause principale de ces délais).

Les demandes de prise en charge de situations post-ippj sont instables au niveau du flux des demandes. Certains magistrats nous sollicitent, parfois ce sont les Ippjs ou encore les délégués.

Il faut aussi souligner le fait que des suivis post-ippjs peuvent apparaître dans la liste « habituelle » et sont comptabilisées comme suivis habituels.

Les magistrats ne font la différence que lorsqu'ils souhaitent garder un retour rapide et possible en Ippj pour des situations « instables ».

2) Les demandes d'admission

Sur les **378 demandes** de prise en charge (janvier à mars de façon traditionnelle et par le biais de la CIOC depuis avril 2009), **224** proviennent de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Au cours du premier trimestre (sans la CIOC), nous avons reçu 58 demandes, le second trimestre (ouverture de la CIOC) 149 demandes, le troisième 89 et le dernier trimestre 82.

Les demandes de prise en charge ont donc plus que doublé (multipliées par 2,5) depuis l'apparition de la CIOC.

Les demandes émanant d'autres arrondissements judiciaires représentent 35% de l'ensemble des demandes de prise en charge.

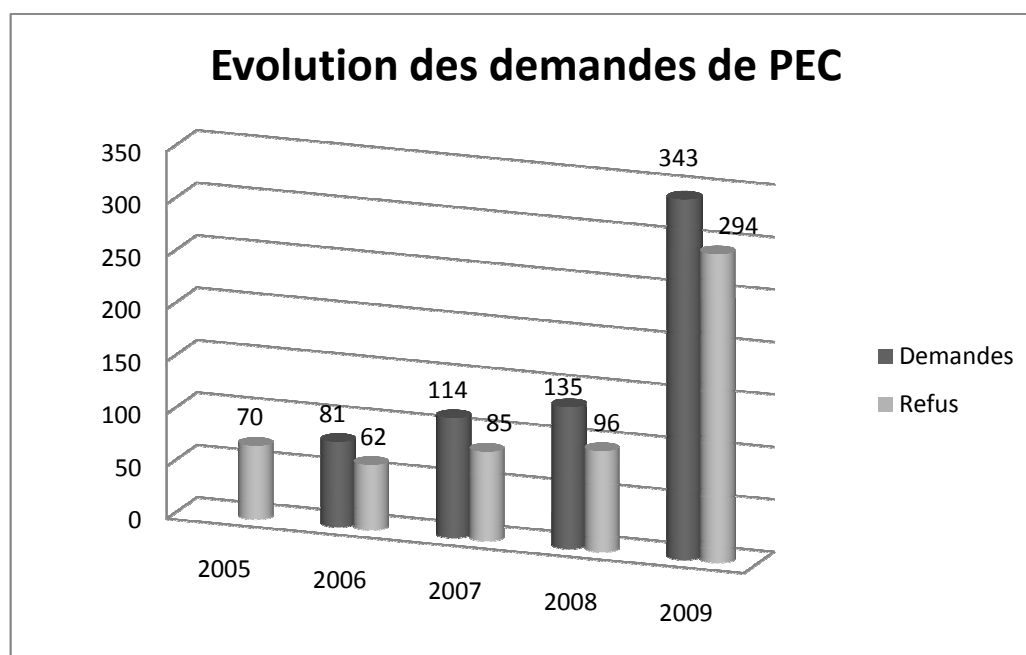
En 2009, nous avons dû **refuser 294** demandes de prise en charge (96 en 2008).

La raison majeure de nos refus est le manque de place (pas de place ou demande clôturée pour dépassement de temps) ainsi que des demandes émanant d'arrondissements éloignés avec lesquels nous ne pouvons travailler de manière cohérente (éloignement géographique important, réseau inconnu).

L'information faite aux mandants semble être efficace puisque les demandes sont en concordance avec le projet pédagogique de l'institution. Cependant, il est plus difficile d'évaluer ce critère puisque les demandes relèvent maintenant de la base de données (CIOC). Les mandants téléphonent pour signaler leurs inscriptions de jeunes à la CIOC. Lorsqu'il n'y a pas de place disponible, nous ne commençons pas l'exploration de la situation du jeune qui pourrait changer au moment de la prise en charge.

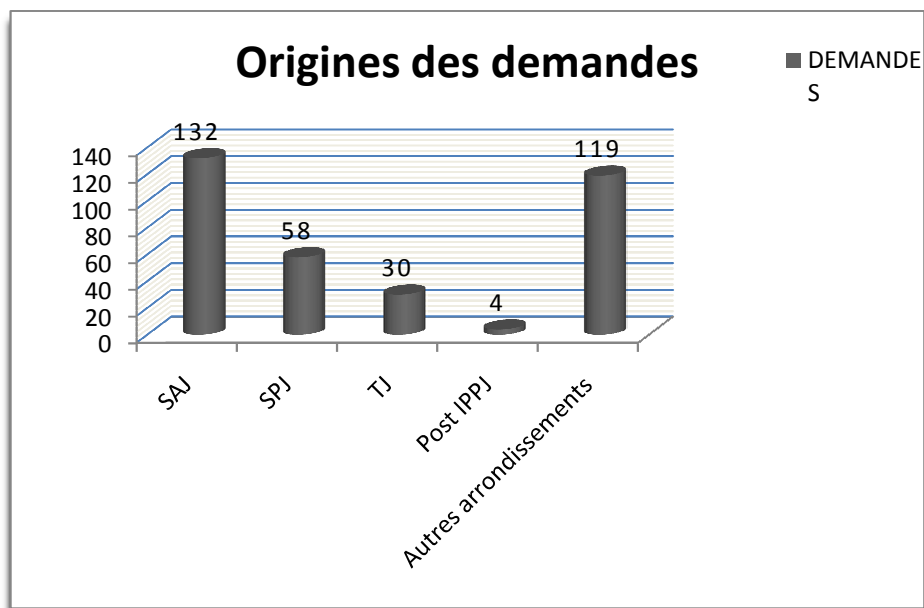
Et en ce qui concerne les prises en *charge effectives*, celles-ci correspondent au projet pédagogique institutionnel.

Evolution des demandes d'admission :



On voit nettement que les demandes et refus sont en augmentation depuis 2006. En 2009, l'apparition de l'outil CIOC met en lumière l'explosion des demandes de prises en charge. Le système est utilisé sans véritable discernement par les mandants au niveau de la géographie. Ceci explique l'explosion du nombre des demandes ainsi que celui des refus.

Répartition par autorité mandante 2009:



Les demandes émanent du SAJ de Mons (**38.5%**), du SPJ de Mons (**16.9%**) et du Tribunal de la Jeunesse de Mons (**8,7%**). Les demandes cumulées du tribunal et de situations post-ippj représentent 9,9%.

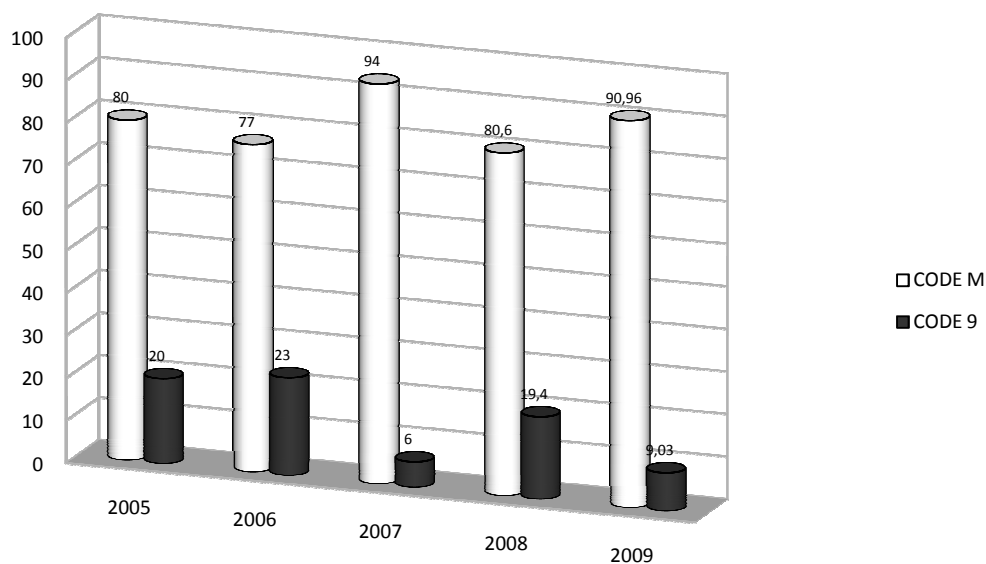
Les **autres arrondissements** représentent **34.7%** des demandes.

3) Types de prises en charge

Les prises en charge se répartissent comme suit pour 2009.

Réinsertion en milieu de vie	Réinsertion en autonomie
90,96%	9,03%

Evolution des types de suivis:



La plupart des situations que nous sommes amenés à travailler concerne un travail au sein des familles. L'insertion sociale par le biais de l'autonomie représente en 2009 9% de notre travail. Cette situation ne trouve toujours aucune explication si ce n'est une évolution du type de demandes ou une volonté de mobiliser les familles avant une autonomie.

4) Occupation mensuelle (en nombre de situations)

Le taux d'occupation mensuel moyen est de 20.13 jeunes par mois en code M.

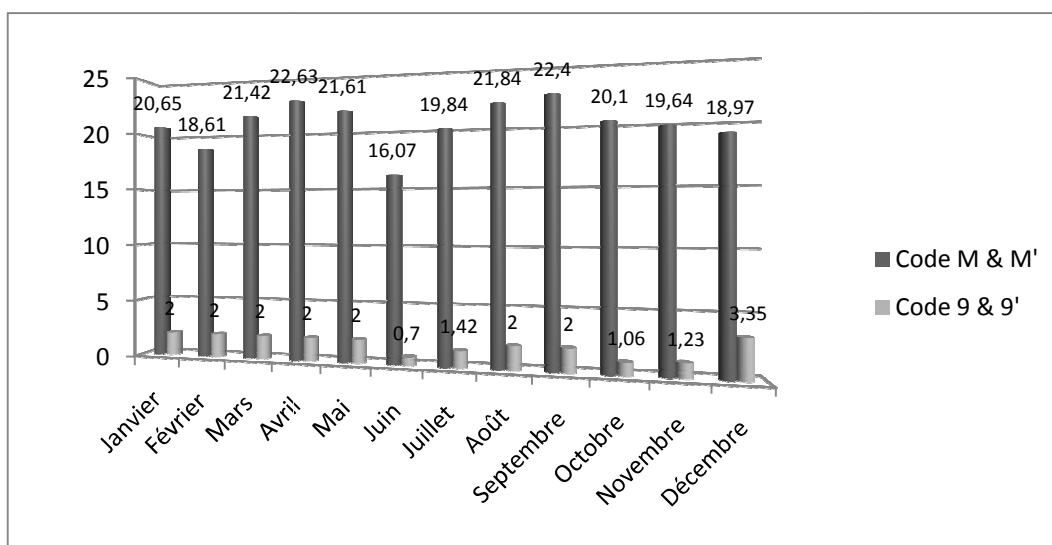
Le taux d'occupation mensuel moyen est de 1.81 jeunes par mois en code 9.

Mois	Présences Code M	Situations Code M	Présences Code 9	Situations Code 9
Janvier	640	20.65	62	2.00
Février	521	18.61	56	2.00
Mars	664	21.42	62	2.00
Avril	679	22.63	60	2.00
Mai	670	21.61	62	2.00
Juin	482	16.07	21	0.70
Juillet	615	19.84	44	1.42
Août	677	21.84	62	2.00
Septembre	672	22.40	60	2.00
Octobre	623	20.10	33	1.06
Novembre	589	19.64	45	1.23
Décembre	588	18.97	104	3.35
Totaux sur l'année	7420	243.78	671	21.76

Total de toutes les présences : 8091

Total de toutes les situations : 265.54

Formule :	$\frac{8091}{365} \times 100 = \frac{2216.712329}{25} = 88.66849315 \%$
-----------	---



IV. Perspectives et changements pour 2010.

Composition de l'équipe :

Aucun changement n'est prévu pour 2010 dans l'équipe du SAIE.

Formation et perspectives :

Au mois de mai 2010, une formation sera effectuée par Francis Alföldi sur le thème de l'évaluation de l'état de danger chez l'enfant. Trois journées réuniront l'ensemble de l'équipe éducative afin de se concentrer sur cette méthode.

Une lecture préalable de l'ouvrage de Francis Alföldi servira à l'ensemble de l'équipe comme support de préparation à ces trois journées.

Une supervision se poursuivra sur l'année 2010 avec Jean Van Hemelrijck.

L'équipe participera sans doute à diverses journées d'études ou conférences en fonction des catalogues de formations qui nous seront soumis durant l'année à venir.

I. Présentation du S.A.A.E., Bethléem

Ce service est mandaté par :

- Le Service de l'Aide à la Jeunesse
- Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse
- Le Tribunal de l'Aide à la Jeunesse

1) Capacité de prise en charge

La capacité de prise en charge est de 15 filles et garçons de 0 à 18 ans. Nous privilégions les fratries et travaillons avec les familles de l'arrondissement judiciaire de Mons.

2) Composition de l'équipe

L'équipe est composée d'un directeur, une coordinatrice pédagogique, une assistante sociale, une équipe éducative composée de 7 éducateurs et d'un animateur et un staff de personnel d'entretien.

Mouvement du personnel :

- *Janvier : Deux éducatrices sont en écartement prophylactique : Dussart Jessica et Mortier Isabelle . Elles sont remplacées par Bauvois Aline et Mercier Aurélie.*
- *Mai: Arrivée d'un animateur mi-temps : Scarcériaux Benjamin. Julie Alvoet prend ses fonctions d'éducatrice.*
- *Septembre : départ de Caroline Colinet, assistante sociale.*
- *Octobre : Arrivée de Debole Rosalia, assistante sociale à mi-temps.*

Au SAAE, le cadre prévoit 10,5 équivalents temps plein. Nous sommes donc au complet.

3) Objectifs

Nous proposons aux jeunes d'être accueillis dans un lieu sécurisant et d'être encadrés au niveau éducatif, social et pédagogique. Nous proposons, parallèlement, au jeune et à la famille de s'interroger sur les difficultés qu'ils rencontrent. Nous renforçons le jeune et sa famille dans leurs compétences et leurs capacités d'entreprendre. Et enfin, nous aidons le jeune et la famille à utiliser les ressources de leur propre réseau.

4) Types d'accompagnement

Notre service reprend les quatre missions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française.

« *Le service a pour missions :*

- *d'organiser l'accueil collectif et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu familial de vie ;*
- *d'assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome ;*
- *de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion dans leur milieu de vie ;*
- *d'apporter une aide aux jeunes et aux familles en difficultés par des actions socioéducatives dans le milieu familial de vie, à titre exceptionnel et seulement lorsqu'au sein d'une fratrie, un ou plusieurs membres sont pris en charge par le service en dehors de leur milieu de vie et que les autres sont maintenus dans celui-ci.*

La durée des deux dernières missions ne peut excéder six mois. Une seule prolongation de six mois dûment motivée, peut être décidée, après autorisation de l'administration. »

Nous souhaitons au sein de notre service privilégier, d'une part, la première mission, à savoir l'accueil collectif en dehors du milieu familial de vie avec en corollaire, la réinsertion dans le milieu familial de vie et d'autre part, l'encadrement des jeunes qui vivent en logement autonome consécutivement à leur accueil au sein du service.

5) Horaires

Le service est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

II. Organisation du travail

1) Répartition du temps de travail

La répartition du temps de travail au sein du service s'effectue en concordance avec notre projet pédagogique. Il est situé dans un ordre similaire à celui de l'année précédente. Le travail en hébergement et le partenariat avec les familles prennent la plus grande part du temps. Ils sont toujours en lien avec le suivi individuel. Le temps passé en hébergement pour le personnel éducatif est à replacer dans ce contexte. On ne peut que difficilement les dissocier. La moindre activité mise en place pour l'enfant est réalisée en accord avec les parents. Ceux-ci restent partie prenante dans tout le parcours de vie de leur enfant.

Les contacts avec les autorités mandantes, que ce soit sous forme de rencontres ou d'échanges téléphoniques ou encore de documents à transmettre (rapports, accords de stage, de retour en famille, de frais spéciaux, de suivis thérapeutique ou médical,...), prennent également une place considérable dans le travail éducatif.

Les réunions hebdomadaires en équipe permettent de faire le point sur l'évolution de la situation du jeune et de sa famille. Elles représentent un moment important pour l'ensemble de l'équipe éducative. Des personnes extérieures y sont occasionnellement invitées afin de faire le point sur certaines situations (thérapeutes, logopèdes,...). Ceci permet à toute l'équipe une meilleure compréhension du travail réalisé et de pouvoir garder une ligne de conduite commune à tous dans l'intérêt de l'enfant.

2) Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique a été organisé en séance plénière dans le courant du mois de janvier. Sa préparation a fait l'objet d'une concertation entre la direction et des membres du personnel.

Afin de mettre en place ce conseil, il ne nous a pas paru nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs.

Le contenu :

- Mise en œuvre du projet pédagogique

Contenu des réunions pédagogiques, le travail de l'animateur, l'organisation de la journée type, le placement à long terme et ses conséquences,...

- Application du code de déontologie

Réflexion à partir des lectures de l'article 6 du code de déontologie.

Article 6 : «Les intervenants ont l'obligation, dans les limites du mandat de l'usager du respect de la loi et du secret professionnel, de travailler en collaboration avec toute personne ou service appelés à traiter une même situation.

La collaboration entre les services d'aide à la jeunesse suppose une connaissance mutuelle des services, de leurs objectifs, de leur cadre réglementaire, de leurs

compétences et spécificités ainsi que des personnes travaillant dans ces services. Les intervenants sont dès lors tenus de développer cette connaissance par des contacts nécessaires en vue de favoriser la collaboration entre services. La collaboration entre les services suppose la délimitation et le respect du rôle et des compétences de chacun des acteurs, ainsi qu'un échange d'informations. Cet échange doit s'effectuer avec la collaboration des personnes concernées, le jeune et sa famille demeurant au centre de l'action. Les intervenants adoptent une attitude claire par rapport à la situation et aux autres intervenants. Ils ont le devoir de s'informer des actions déjà entreprises et de respecter les choix opérés par les intervenants précédents sans être nécessairement liés par ces choix pour l'avenir. La collaboration entre les services et les intervenants doit permettre la recherche de la solution la plus efficace, la plus simple, et la plus proche des personnes concernées. La collaboration suppose aussi le respect du lien privilégié qu'un bénéficiaire d'aide a établi avec un service ou auquel il fait confiance. »

Le conseil pédagogique doit servir de trame à l'élaboration du rapport annuel d'activités au niveau des chiffres, des formations, des projets et de la communication de nos activités à l'extérieur. Le conseil pédagogique peut être vu comme la photographie de ce qu'ont fait nos deux services en un an. Il est également un organe de concertation des équipes.

3) Formations – Supervisions :

Au cours de cette année, les membres de l'équipe éducative ont participé à des formations internes et externes.

Les formations externes. Basées sur l'échange de la pratique institutionnelle, plusieurs rencontres ont retenu notre attention :

- **Formation organisée pour les travailleurs sociaux qui débutent dans le secteur de l'aide à la jeunesse**

Cette formation consistait à présenter le fonctionnement des services et les interactions entre chacun. Rappel du décret et mise en application concrète.

- **Formation éducateur A1**

Une éducatrice a décidé d'entreprendre les cours de promotion sociale qui lui permettront d'accéder au grade A1. Cette formation s'étale sur une période de trois ans à raison de deux journées par semaine et de périodes de stage. Toute l'équipe soutient cette initiative et adapte son horaire en conséquence.

- **Formation analyse systémique institutionnelle**

Deux membres du personnel ont terminé une formation de quatre années. Cette formation apporte énormément tant à un niveau personnel qu'à un niveau professionnel.

- **La gestion des conflits**

Cette formation a pour objectif de pouvoir prendre du recul sur un fonctionnement institutionnel et de pouvoir l'observer. Ces observations vont permettre une meilleure analyse de certains types de fonctionnement, de les pointer, de les améliorer ou de les changer s'il y a lieu.

Les formations internes. En 2009, notre supervision interne porte sur l'amélioration des compétences communes de l'équipe face aux spécificités de prise en charge des enfants : la relation éducative, le placement à long terme et la construction d'un lien familial. Au travers de notre supervision d'équipe mensuelle, nous avons, par des lectures d'articles, continué à faire des liens entre la théorie et la pratique institutionnelle.

4) **Le travail en réseau**

Nous avons, comme les années précédentes, privilégié le travail avec le réseau.

Au niveau des activités proposées pour les enfants :

- *Collaboration avec la Maison de l'Eveil de Colfontaine et le Rotary :*

Participation des enfants à des stages en semaine et/ou durant les périodes de congés scolaires. Ces stages portent sur la médiation scolaire, sur des activités telles que la danse, la gymnastique, les sports, le dessin. Le Rotary intervient en partie dans les frais d'inscription.

Nous avons également des échanges avec la Maison de l'Eveil dans le cadre des consultations de nourrissons. Nous les avons rencontrés afin de connaître tous les services qu'ils peuvent proposer tant aux enfants qu'aux familles.

La situation géographique de ce service facilite notre collaboration.

- *Collaboration avec le service « 3pommes » :*

Depuis 2003, notre service travaille en étroite collaboration avec ce service. Situé dans la région namuroise, il propose des stages, des mini formations, des échanges, des concours autour de thèmes ludiques et instructifs pour les enfants. Afin de mieux encadrer notre population, un staff rencontre régulièrement les membres de notre équipe. Ainsi, des séjours en Irlande et à la Côte d'opale, à la côte belge, et à Brugge ont permis aux enfants une ouverture sur le monde. Durant ces séjours, les enfants logent dans des auberges de jeunesse et réalisent eux-mêmes le montage du film ou des photos de leur séjour. Des stages de cuisine et de danse ou d'éveil à la musique sont proposés au sein des services.

- *Collaboration avec d'autres services tels que* la plateforme, le « squad » (maison de jeunes), l'espace Magnum (salle de sport), des clubs de football de la région (pâturages et Frameries), ...
- Durant la période des congés scolaires, notre réflexion nous a poussés à inscrire les enfants en camps au départ de services ouverts à tous. Ainsi, certains sont partis à la campagne via *malte assistance* , d'autres enfants ont passé un séjour à la côte via *Vacances Vivantes, les différentes mutuelles...* Le choix de ces séjours s'organise en tenant compte du souhait des enfants et des parents ainsi que des possibilités du service. Les enfants sont partie prenante de leur séjour et le vivent pleinement.

Nous n'organisons pas de camp au départ de notre service en vue de favoriser le rapprochement des fratries et l'intégration dans le monde extérieur.

Au niveau du travail avec les familles :

Le travail en réseau s'organise également dans le travail réalisé avec les familles. Des rencontres régulières s'organisent avec les proches, les écoles, les centres de guidances, les PMS, les CPAS, les services de logements sociaux, les services de médiations de dettes, les syndicats, les centres de formations, les centres hospitaliers, les consultations de nourrissons,.....

Au niveau du travail de réseau entre intervenants :

Depuis 2003, dans le cadre d'un projet appelé coordination GAP, nous travaillons en collaboration avec des intervenants de différents secteurs comme le milieu hospitalier, les CPAS de différentes communes, des AMO, les services SOS Enfants de Mons et La Louvière, le milieu scolaire, des centres de planning, ... à la création d'un espace détente rencontre pour les jeunes parents et plus particulièrement pour les jeunes mères mineures. Ce projet s'élabore grâce au soutien de l'ONE (via les consultations de nourrissons) et des demandes de subsides auprès de l'Aide à la Jeunesse ont été introduites sous la forme de projet pilote (Parentine). Ce projet fonctionne. Deux sites sont ouverts au départ de deux consultations de nourrissons à Mons. Nous touchons une certaine partie du public visé mais il reste encore du travail à faire pour faire connaître ce service particulier auprès des bénéficiaires mais des autres services également.

III. S.A.A.E. : Bilan pédagogique chiffré pour l'année 2009

1) Les prises en charge

Nombre de prise en charge (par journée) – Répartition du type de suivi

Mois	Présences Code M	Situations Code M	Présences	Situations
Janvier	0	0	454	14.64
Février	0	0	420	15
Mars	0	0	465	15
Avril	0	0	450	15
Mai	0	0	465	15
Juin	0	0	450	15
Juillet	0	0	465	15
Août	0	0	469	15.13
Septembre	150	5	300	15.1
Octobre	155	5	341	16
Novembre	138	4.6	342	16
Décembre	120	4	372	16
Totaux sur l'année	563	18.6	4993	182.87

Total de toutes les présences : 5556

Total de toutes les situations : 201.47

Formule :	$\frac{5556}{366} \times 100 = \frac{1518.03}{15} = 101.2021 \%$
------------------	--

Notre taux de prise en charge annuel est de 101.2021 %.

La répartition des prises en charge : il y a peu de changement par rapport à l'année précédente. Notre taux d'occupation pour l'année 2009 est **de 101.2%**, quasiment identique à celui de l'année précédente (101.38%) Mais la répartition a été différente cette année. Jusqu'en août, nous avons été à 15 enfants présents dans le service. A partir du

mois de septembre, nous avons été 16 mais avec 11 enfants présents au sein du service et 5 enfants en famille. En novembre, un code M a pris fin et l'enfant a réintégré le service. Cela faisait 12 enfants dans l'hébergement.

Nous continuons de nous interpeller sur les difficultés des placements à long terme dans un service tel que le nôtre. En effet, un enfant qui arrive en bas âge et qui passe presque toute son enfance dans le service change de comportement à l'adolescence et passe par un moment de « crise ». Une remise en question qui peut aller jusqu'à l'envie ou le besoin de continuer ailleurs avec un autre regard sur lui et sa situation. Face à ce constat, nous sommes en réflexion sur le type de travail individuel et familial à mettre en place pour de telles situations.

2) Les demandes d'admissions

Le nombre de refus de demandes en 2006 était de 87. En 2007, il était de 148. En 2008, il est de 210. Nous constatons une augmentation des demandes d'admissions pour l'année. Durant l'année 2009, nous avons reçu énormément de demandes. A partir du 1er avril, toutes les demandes doivent obligatoirement passer par la CIOC (informatisation et centralisation de toutes les demandes et places disponibles dans le secteur). Le listing qui apparaissait sur les écrans n'étant pas à jour pendant plusieurs mois, les mandants voyaient un grand nombre de places disponibles alors qu'il n'en était rien. L'objectif permettant de simplifier la tâche de tous n'a pas été atteint. Vers le mois de septembre, octobre, le listing étant enfin à jour le nombre de demandes a diminué. Mais encore à l'heure actuelle, la procédure ne semble pas claire pour tout le monde et il faudra une période d'adaptation pour que cela fonctionne en temps réel. De plus, nous sommes quand même confrontés à un nombre élevé de demandes qui proviennent toujours d'arrondissements différents de Mons alors que nous avons spécifié que nous ne travaillions qu'avec cet arrondissement (sauf exception). Je ne peux donc pas faire de comparatif exact avec l'année précédente. Cela tronquera les statistiques.

En 2009, nous avons pu répondre à trois demandes d'admission et en avons trois autres en cours en vue d'une entrée en janvier 2010.

Nous avons eu une admission en janvier. Un jeune garçon de 6 ans qui venait d'un passage au CARPS.

Nous avons eu une entrée dans le courant du mois d'août. Il s'agit d'une petite fille de 4 ans. Fin septembre, une demande d'accueil de la sœur d'un enfant déjà placé chez nous nous a fait passer au-dessus des normes d'encadrement. Nous avons accepté dans la mesure où 5 enfants étaient en tentative de réinsertion. La petite fille était âgée de 18 mois. Mi novembre, une tentative de réinsertion familiale a pris fin à la demande de la mère et un retour au sein du service a été reprogrammé.

Nous avons eu 5 fins de mandat durant l'année. Une à la fin du mois d'août avec un retour vers le CARPS (il est à noter que le jeune a fait un passage d'une année chez nous près de ses sœurs et qu'il venait déjà du CARPS, il ne sera pas réorienté dans un service de l'aide à la jeunesse).

Une fratrie de 4 enfants a pu retourner en famille et la tentative de réinsertion sociale chez le père est fructueuse (Après 2 ans et 11 mois de placement).

Les refus d'admission ont tous pour origine le manque de place au sein du service. En effet, nous avons toujours été 15 au minimum durant toute l'année. Si on ne tient pas compte de la notion de place, la plupart des demandes auraient pu être prises en considération. Quelques demandes ne correspondent pas aux attentes décrites dans le projet pédagogique (adolescents violents, jeunes toxicomanes). Plusieurs demandes viennent d'arrondissement judiciaire éloigné qui ne permet pas la mise en place d'un travail avec la famille.

Les types de mandats : nous avons essentiellement, des enfants en hébergement durant la dernière partie de l'année et 5 code M dans les premiers mois de l'année.

3) Types de prise en charge

Les prises en charge se répartissent comme suit pour l'année 2008

Réinsertion en milieu de vie	Autonomie	Hébergement	Travail en famille
464	0	4934	0

Les prises en charges se répartissent comme suit pour l'année 2009

Réinsertion en milieu de vie	Autonomie	Hébergement	Travail en famille
00	0	00	0

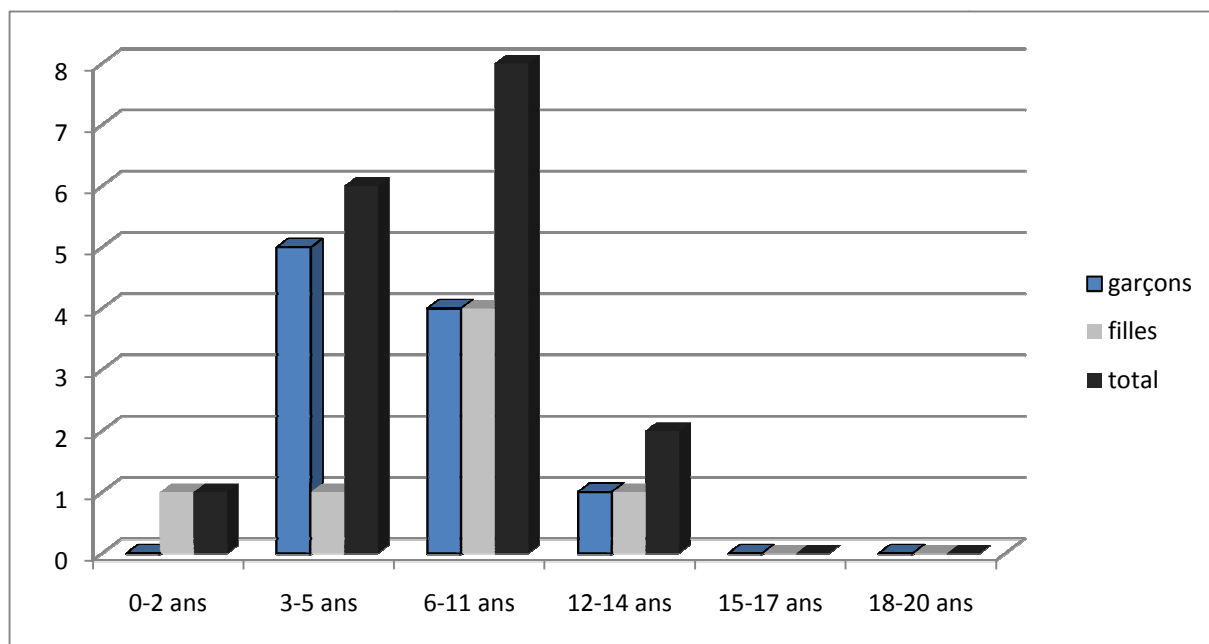
Nous pouvons donc remarquer une stabilité dans le type de travail effectué sur ces deux dernières années.

Pour 2009, on constate que l'hébergement occupe 91% du travail du S.A.A.E. La réinsertion familiale représente 9% alors que les deux autres types de mandats ne sont pas représentés. Même si notre taux de présence a un peu augmenté, les proportions de répartition de type de prise en charge restent semblables à l'année dernière.

Il faut également remarquer que l'arrivée de deux autres membres dans l'équipe éducative (suite aux écartements prophylactiques) ont demandé tant à l'équipe qu'aux enfants et aux familles une adaptation particulière. En effet, à chaque niveau, il faut créer un lien et apprendre à travailler ensemble.

4) Catégorie d'âge des jeunes

Sexe	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	18-20 ans
Garçons	0	5	4	1	0	0
Filles	1	1	4	1	0	0
Total	1	6	8	2	0	0

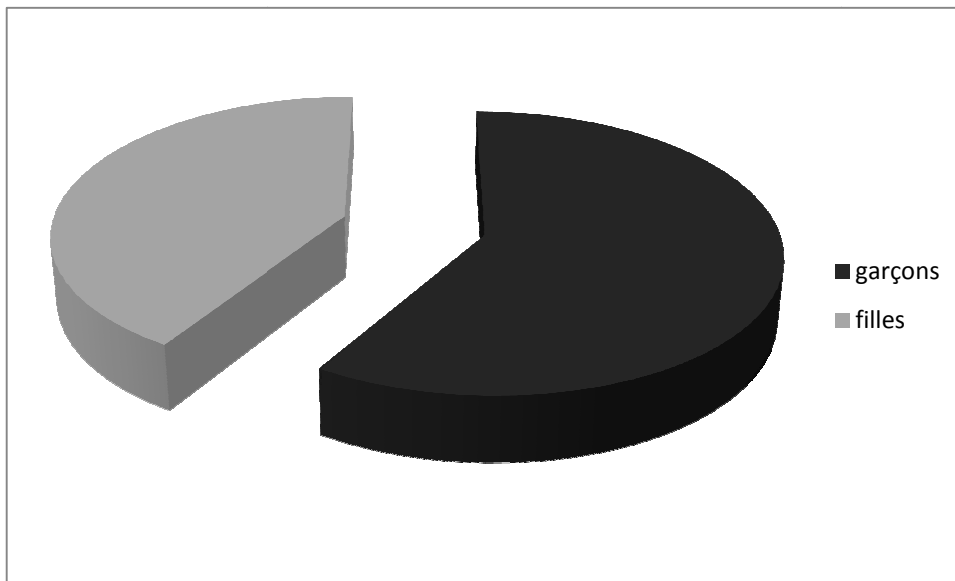


La moyenne d'âge de notre population varie entre 2,5 et 14 ans. L'âge maximum est de 14 ans. L'âge minimum est de 2,5 ans. En fonction de l'âge de la population découlent l'organisation et la mise en place des activités de groupe ainsi que le rythme de vie du service.

Il y a plus de garçons que de filles en moyenne. Durant l'année, la majeure partie des enfants en hébergement ont entre 3 et 11 ans. Ce qui conditionne le type d'activité et l'importance de pouvoir scinder les groupes d'enfants lors de mise en place des différentes activités. Si nous voulons tenir compte de cette notion, l'importance d'être trois membres du personnel lors des moments d'activités prend tout son sens.

5) Répartition par sexe

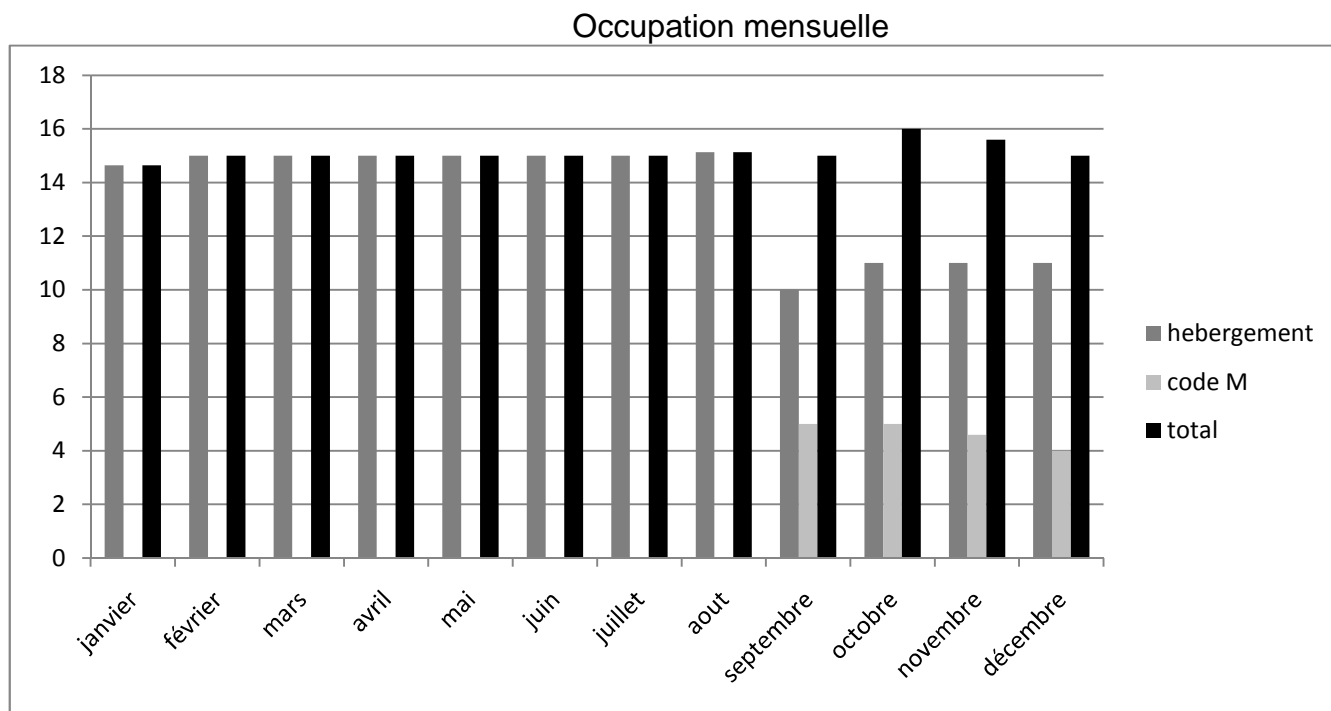
Garçons	Filles
10	7



Il y a une proportion plus élevée de garçons dans la population du S.A.A.E. Ce qui a des influences sur la dynamique institutionnelle au quotidien.

6) Occupation mensuelle (en nombre de situations)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
14.64	15	15	15	15	15	15	15.13	10	11	11	11
0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	4.6	4
14.64	15	15	15	15	15	15	15.13	15	16	15.6	15



Le taux d'occupation mensuel moyen est de 15.11 jeunes par mois. Soit 101.2% de taux d'occupation mensuel.

On peut remarquer une certaine stabilité : suivant les mois de l'année, une présence entre 12 et 15 jeunes dans le service. Il y a une diminution du nombre d'enfants au sein du service à partir du mois de septembre.

7) Fin de prise en charge

Durant l'année, la population a été relativement stable.

Hébergement autre service	Retour en famille
1	4

Une fratrie de quatre enfants a réintégré le domicile du père. Un travail de retissage du lien père –enfant a permis d'aboutir à cette situation.

L'hébergement dans un autre service concerne un jeune qui a fait un passage d'assez courte durée et ce afin de se réappropriier son histoire familiale. Ces deux sœurs vivent au sein du service depuis de nombreuses années. Mais, bien qu'étant de la même famille, notre service a rapidement montré ses limites face à cette situation. Des limites intellectuelles, de grosses difficultés à gérer les émotions et des accès de violence nous ont conduits vers une réorientation.

IV. Perspectives et changement pour 2010

1) Composition et mouvement dans l'équipe :

Il n'y aura pas de mouvement prévu pour l'année 2010. Mis à part les retours de congés de maternités des deux éducatrices.

2) Formations :

La supervision sera poursuivie et intégrée dans un nouveau plan de formation qui est en cours.

3) Travaux :

Les travaux de construction ont permis l'aménagement dans le nouveau bâtiment vers la fin du mois d'octobre 2008. Il reste encore une part de travail d'aménagement qui s'est étalé sur l'année 2009 et les années suivantes.

Un projet d'aménagement du jardin est en cours de réflexion. Il y aurait un espace VTT, ainsi qu'un espace jeux et un petit potager et pour finir un espace réservé aux petits animaux.

Des demandes de subsides continuent à être introduites auprès de services susceptibles de nous aider.

La recherche de fond reste une préoccupation majeure pour les années à venir.